

## Éléments démographiques et financiers disponibles à fin novembre 2010

### DONNEES DE POPULATION

#### Les cotisants du RSI

Au 31 octobre 2010, le RSI compte plus de 2,4 millions de cotisants, en hausse de 22% sur un an. Les affiliations au titre de l'auto-entreprise continuent d'alimenter la croissance des cotisants. Elles fournissent la moitié des nouveaux cotisants.

La progression des auto-entrepreneurs est notamment importante pour les professions libérales et reflète un rattrapage dans l'immatriculation de ces derniers.

Au 31 octobre, on dénombre plus de 560.000 auto-entreprises « actives », affiliées ou en instance. Les auto-entrepreneurs représentent plus de 20% de l'ensemble des cotisants. Hors auto-entrepreneurs, les cotisants restent relativement stables.

La progression des effectifs de conjoints collaborateurs continue de diminuer pour les artisans et les commerçants. Elle reste significative pour les commerçants +4,5%.

Tableau 1 : les cotisants du RSI au 31 octobre 2010

Oct. 2010	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Oct. 2010	Evolution 2010/2009	Oct. 2010	Evolution 2010/2009	Oct. 2010	Evolution 2010/2009	Oct. 2010	Evolution 2010/2009
<b>Cotisants du RSI</b>	<b>879 320</b>	<b>24%</b>	<b>1 036 168</b>	<b>19%</b>	<b>488 552</b>	<b>28%</b>	<b>2 404 040</b>	<b>22%</b>
<i>Dont conjoints collaborateurs</i>	17 821	0,1%	29 023	4,5%			46 844	2,8%
<i>Dont cotisants hors conj. collab.</i>	861 499	24%	1 007 145	19%	488 552	28%	2 357 196	23%

Données au 31/10/2010. Evolution depuis le 31/10/2009. France entière.

Sources : Artisans et commerçants : Portail CREA ; Professions libérales : Population Santé, Observatoire stock.

Champ : cotisants prestataires santé ou non.

## La population protégée par l'assurance maladie du RSI en octobre 2010

Au 31 octobre 2010, la progression de la population protégée par l'assurance maladie du RSI s'accélère encore (+11,2% contre +7,3% à fin mai et +5,2% en mars), principalement sous l'effet de la croissance des actifs et de leurs ayants droit.

Cette accélération des assurés en activité est significative pour les trois catégories professionnelles mais est particulièrement nette pour les artisans et les professions libérales (respectivement +17,6% et +17,4%). L'explication de cette forte croissance tient à l'intégration d'une part des auto-entrepreneurs au sein de la population couverte par l'assurance maladie, ils représentent aujourd'hui 15% des artisans

prestataires maladie du RSI en activité, 11% des commerçants et 13% des professionnels libéraux. Pour mémoire, près de deux auto-entrepreneurs sur trois artisans ou commerçants déclarent cette activité comme étant exercée à titre principal alors qu'ils ne sont qu'un professionnel libéral sur deux.

De même que pour les actifs, les ayants droit connaissent en 2010 une progression soutenue, +11,0%. Comme pour les actifs, cette hausse est particulièrement importante chez les artisans. La progression des ayants droit des retraités est d'une ampleur nettement plus faible que celle des actifs.

Tableau 2 : population protégée par le RSI au 31 octobre 2010

Août 2010	Artisans		Commerçants		Professions libérales		Ensemble	
	Octobre 2010	Evolution 2010/ 2009	Octobre 2010	Evolution 2010/ 2009	Octobre 2010	Evolution 2010/ 2009	Octobre 2010	Evolution 2010/ 2009
Actifs et Actifs retraités	763 865	17,6%	875 897	12,2%	393 027	17,4%	2 032 838	15,0%
Pensionnés	274 955	0,5%	312 629	0,3%	55 904	4,9%	650 208	1,3%
Ayants droit	440 203	12,9%	498 688	10,1%	187 440	9,6%	1 128 430	11,0%
<b>TOTAL *</b>	<b>1 479 023</b>	<b>12,6%</b>	<b>1 687 214</b>	<b>9,2%</b>	<b>636 371</b>	<b>13,9%</b>	<b>3 815 344</b>	<b>11,2%</b>

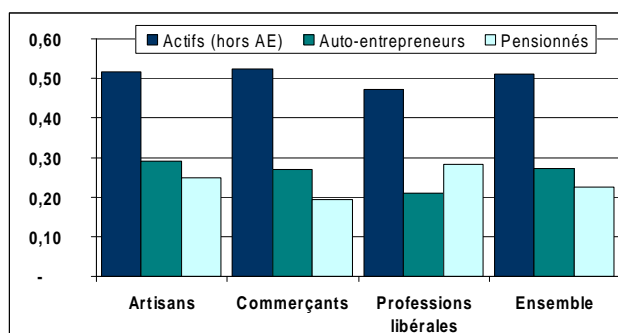
Données au 31/10/2010. Evolution depuis le 31/10/2009. France entière. Source : Population Santé, Observatoire stock.

\* dont Assurés à titre gratuit. N.B. Ce tableau inclut quelques personnes dont la catégorie socioprofessionnelle n'est pas précisément déterminée. Par contre, il n'inclut pas les bénéficiaires en maintien de droit (radiés). Par ailleurs, de nombreux retraités du RSI sont polypensionnés. S'ils sont couverts par un autre régime d'assurance maladie, ils ne figurent pas non plus dans ce tableau. Il en va de même pour les cotisants polyactifs.

En octobre 2010, parmi les assurés actifs et hors auto-entrepreneurs, on dénombre un ayant droit pour deux assurés quelque soit la profession. Pour les seuls auto-entrepreneurs, on en dénombre un pour quatre assurés (1/5 pour les professions libérales). Une partie importante de cet écart est certainement liée à la durée habituellement nécessaire à l'inscription des ayants droit : en décembre 2009, pour 10 auto-entrepreneurs, il n'y avait qu'un ayant droit.

Pour les pensionnés, le nombre d'ayants droit par assuré est plus faible que pour les actifs (0,2 ayant droit/assuré).

Graphique 1 : Nombre d'ayants droit par assurés



## Les bénéficiaires de la CMU complémentaire

Comme pour le régime obligatoire, les bénéficiaires de la CMU-C augmentent vivement en 2010, +12,6% au 30 septembre 2010 sur un an. Cette progression concerne tant les assurés (+10,8%) que les ayants droit (+14,2%). Les auto entrepreneurs et leurs ayants droit représentent 15% des bénéficiaires de la CMU Complémentaire au RSI (17% des assurés – y compris pensionnés- et 13% des ayants droit).

Tableau 3 : Les bénéficiaires de la CMU-C au 30 septembre 2010

Septembre 2010	Nombre de bénéficiaires	Evolution / Sept. 2009
Assurés	93 042	10,8%
Ayants droit	118 423	14,2%
<b>Total</b>	<b>211 465</b>	<b>12,6%</b>

Source : RSI/DMR/DEP/SEP

N°53 – décembre 2010

## Les pensions de vieillesse de base et d'invalidité au 31 octobre 2010

Au 31 octobre 2010, le RSI sert plus de 2 millions de pensions de vieillesse de droits direct et dérivé. Les retraites de droit direct en représentent les trois quarts, soit près de 1,5 million de pensions. L'évolution des effectifs de retraités de droit direct à fin octobre est proche de celle de l'année 2009 (resp. +2,3% contre +2,2%).

Pour les artisans, l'écart entre 2009 et 2010 est plus contrasté (+2,4% en octobre 2010 contre +2,1% au 31 décembre 2009). Il s'explique par un regain des liquidations de retraites anticipées. L'année 2009 avait vu les effectifs de départs avant 60 ans divisé par 4 par rapport à l'année 2008, suite au durcissement programmé de leurs conditions d'ouverture en 2009. La hausse de ce type de liquidation en 2010 provient du report en 2010 des liquidations qui n'avaient pu se faire en 2009.

Cet effet, même s'il s'observe chez les commerçants, est de moindre ampleur. Les retraités commerçants partent moins souvent avant 60 ans.

Concernant les autres âges de départ en retraite, l'année 2010 est marquée par l'arrivée à l'âge de 60 ans de la génération 1950, 5<sup>ème</sup> génération du baby-boom. La taille de la génération 1950 est semblable à celle de la génération 1949. Les départs à 60 ans sont les plus fréquents, en particulier chez les artisans. A contrario, les départs à 65 ans (âge légal de départ à taux plein sans décote), sont relativement plus représentés chez les commerçants.

En résumé, l'âge de départ à la retraite des commerçants est tendanciellement plus élevé. Une des explications tient au fait que les femmes commerçantes sont plus nombreuses et leur carrière plus souvent incomplète.

### Les effectifs en cumul emploi retraite progressent fortement depuis 2009

Le dispositif de cumul emploi retraite connaît une forte montée en charge depuis début 2009 suite à la libéralisation du dispositif mais aussi avec la création du statut d'auto-entrepreneur. A fin juillet 2010, près de 31 000 retraités du RSI cumulent une activité et une pension indépendantes, soit 3% des retraités de droit direct du régime. Le *Bilan annuel N°52* fait le point sur « le cumul emploi retraite au RSI, un an et demi après sa libéralisation ».

### La réforme des retraites 2010

Le Parlement a adopté, le 27 octobre 2010, la loi portant réforme des retraites.

La mesure emblématique du texte est le relèvement progressif de l'âge d'ouverture des droits à la retraite (de 60 à 62 ans) ; de l'âge d'obtention d'une pension à taux plein, c'est-à-dire l'âge à partir duquel l'assuré ne subit aucune décote (de 65 à 67 ans).

Le tableau suivant récapitule l'évolution à venir des âges légaux de départ selon les générations concernées :

Naissance	Age légal de départ	Age du taux plein
Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1951 au 30 juin 1951	<b>60 ans</b>	<b>65 ans</b>
Entre le 1 <sup>er</sup> juillet 1951 et le 31 déc. 1951	60 ans et 4 mois	65 ans et 4 mois
1952	60 ans et 8 mois	65 ans et 8 mois
1953	61 ans	66 ans
1954	61 ans et 4 mois	66 ans et 4 mois
1955	61 ans et 8 mois	66 ans et 8 mois
1956	62 ans	67 ans
Génération suivantes	<b>62 ans</b>	<b>67 ans</b>

**Tableau 4 : les pensions servies au 31 octobre 2010**

Octobre 2010	Artisans		Commerçants		Ensemble	
	Oct. 2010	Evolution 2010/2009	Oct. 2010	Evolution 2010/2009	Oct. 2010	Evolution 2010/2009
<b>Pensions de retraite</b>	<b>889 758</b>	<b>2,1%</b>	<b>1 154 052</b>	<b>1,8%</b>	<b>2 043 810</b>	<b>1,9%</b>
Dont pensions de droit direct	637 275	2,4%	872 486	2,3%	1 509 761	2,3%
Dont pensions de droit dérivé	252 483	1,4%	281 566	0,2%	534 049	0,8%
<b>Pensions d'invalidité</b>	<b>13 035</b>	<b>-0,2%</b>	<b>9 434</b>	<b>3,1%</b>	<b>22 469</b>	<b>1,1%</b>
<b>Total des pensions servies</b>	<b>902 793</b>	<b>2,1%</b>	<b>1 163 486</b>	<b>1,8%</b>	<b>2 066 279</b>	<b>1,9%</b>

Données au 31/10/2010. Evolution depuis le 31/10/2009. France entière. Sources : Observatoire AVA pour les artisans, Tableau de bord retraités et allocataires pour les commerçants. N.B. Ces tableaux retracent des nombres de pensions et non des effectifs de pensionnés. En effet, un retraité peut cumuler une pension de droit propre et une pension de droit dérivé.

## **DONNEES DE PRESTATIONS MALADIE**

### **La progression des soins de ville reste modérée...**

Les remboursements de **soins de ville** du RSI, cumulés de janvier à octobre 2010, s'accroissent de +1,9% en données corrigées des jours ouvrés (cf. tableau 5). Les données du mois d'octobre s'inscrivent dans la tendance des mois précédents.

#### **La hausse des honoraires médicaux et dentaires reste contenue**

Alors qu'ils représentent près du tiers des dépenses de soins de ville, les **honoraires médicaux et dentaires** expliquent seulement 16% de leur croissance.

La progression des dépenses d'honoraires est de +1,3% contre +1,6% en fin d'année 2009. Elle résulte principalement de la hausse des **actes techniques médicaux**.

Pour ce qui est des **consultations**, les remboursements diminuent toujours : -1,2% (-0,8% pour les **spécialistes** contre -1,5% pour les **généralistes**). Dans l'ensemble, le fléchissement des consultations et des visites permet d'atténuer l'impact lié à l'augmentation des actes techniques sur la croissance des honoraires médicaux.

Les remboursements d'**actes dentaires** progressent quant à eux de +1,6%.

#### **Les prescriptions, principal poste de dépenses de soins de ville**

Les **prescriptions** constituent l'essentiel des soins de ville. Hors IJ et transports, elles augmentent de +2,1% et contribuent à 67% de la croissance des soins de ville. Ceci s'explique principalement par l'évolution conjointe de trois postes de dépenses : les médicaments et les soins dispensés par les auxiliaires médicaux, mais aussi la LPP et produits d'origine humaine.

##### **Les médicaments**

Malgré leur poids important au sein des prescriptions hors IJ et transport, les dépenses de **médicaments** évoluent modérément (+1,2%). De ce fait, ils ne contribuent à la croissance des prescriptions hors IJ et transports que pour un tiers.

La **LPP et les produits d'origine humaine** expliquent également près d'un tiers de la croissance des prescriptions hors IJ et transports. Toutefois, à l'inverse du poste médicaments qui représente 58% de l'ensemble des prescriptions hors IJ et transports, les dépenses de LPP et produits d'origine humaine n'en

représentent que 12%. Leur rythme de progression demeure bien plus soutenu (+5,7%).

##### **Les auxiliaires médicaux**

L'accroissement des remboursements de soins réalisés par des **auxiliaires médicaux** se stabilise depuis la fin du 1<sup>er</sup> semestre (+3,5% contre +6,7% à fin 2009).

##### **Les indemnités journalières**

L'évolution des versements d'**indemnités journalières** reste maîtrisée en 2010 (+0,2% contre +6,2% en fin d'année 2009).

##### **Les autres dépenses de soins de ville**

La progression des transports semble ralentir (+5,4% contre +9,4% en fin d'année précédente). Cette décélération fait suite à une stabilisation de la croissance observée depuis la fin du 1<sup>er</sup> semestre.

Pour ce qui concerne la croissance des dépenses de **biologie**, celle-ci est stable depuis trois mois (+0,1%).

#### **La tendance des établissements de santé**

Les montants des acomptes versés au titre des dépenses des **établissements publics** augmentent de +4,8%, et de +2,1% pour le secteur **médico-social**.

Les dépenses relatives aux **établissements privés** s'accroissent quant à elles de +2,0% (+4,2% à fin 2009). Après une période d'accélération de ces dépenses jusqu'à la fin du 1<sup>er</sup> semestre, probablement due à des retards de liquidation, leur progression semble revenir à un niveau modéré.

#### **La consommation médicale remboursable, hors IJ, ralentit**

Sur les dix premiers mois de l'année 2010, la consommation médicale remboursable de soins de ville, hors IJ, augmente : +1,4% (cf. tableau 6). Son rythme de croissance demeure très inférieur à la celui de la population protégée par le RSI : +8,4% (cf. tableau 2). Ce dernier résulte essentiellement du nouveau dispositif de l'auto entreprise qui a conduit à l'affiliation de nombreux assurés et de leurs ayants droit.

N°53 –décembre 2010

**Tableau 5 : les remboursements effectués à fin octobre 2010**

RSI - France entière - Tous risques En millions d'euros	Données brutes Jan.10 – Oct. 10	Taux de croissance à fin octobre 2010			
		PCAP	PCAP-CJO	ACM	ACM-CJO
<b>Soins de ville</b>	<b>2 604,5</b>	<b>2,3%</b>	<b>1,9%</b>	<b>3,1%</b>	<b>2,4%</b>
Honoraires médicaux et dentaires	771,6	1,8%	1,3%	2,6%	1,7%
dont Consultations	226,6	-0,7%	-1,2%	-0,1%	-0,9%
C Omnipraticiens	152,7	-1,0%	-1,5%	-0,2%	-1,0%
C Spécialistes	65,0	-0,3%	-0,8%	-0,2%	-1,0%
Visites	26,8	-6,5%	-7,0%	-5,6%	-6,3%
Actes techniques	316,9	3,3%	2,9%	4,0%	3,1%
Actes dentaires	131,7	2,1%	1,6%	2,4%	1,6%
Prescriptions	1 526,2	2,6%	2,1%	3,3%	2,5%
dont Médicaments	891,6	1,7%	1,2%	2,5%	1,6%
L.P.P. et Produits d'origine humaine	183,8	6,2%	5,7%	6,2%	5,3%
Auxiliaires médicaux	315,3	3,9%	3,5%	5,2%	4,3%
Actes infirmiers	150,5	4,4%	3,9%	5,9%	5,0%
Actes masseurs-kinés	103,2	2,7%	2,2%	3,5%	2,7%
Biologie	135,5	0,6%	0,1%	1,5%	0,7%
Autres prestations <sup>(2)</sup>	131,9	5,7%	5,2%	6,9%	6,1%
dont Frais de transport des malades	122,4	5,9%	5,4%	7,2%	6,4%
Indemnités journalières	174,8	0,2%	0,2%	0,8%	0,8%
<b>Etablissements de santé</b>	<b>2 801,6</b>	<b>4,0%</b>	<b>3,9%</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,2%</b>
Etablissements sanitaires publics	1 868,4	4,8%	4,8%	4,6%	4,6%
Etablissements sanitaires privés	525,8	2,4%	2,0%	4,1%	3,3%
Etablissements médico-sociaux	407,4	2,1%	2,1%	3,4%	3,4%
<b>Total sur champ ONDAM</b>	<b>5 406,1</b>	<b>3,2%</b>	<b>2,9%</b>	<b>3,7%</b>	<b>3,3%</b>

(1) Corrigé des jours ouvrés (2) dont transports et cures

Source : RSI / DMR / Etat 601 + acomptes provisionnels pour la dotation annuelle de financement aux étab. publics et en forfaits de soins.

**Tableau 6 : les soins de ville selon les montants remboursés et remboursables à fin octobre 2010**

RSI - France entière - Tous risques		Taux moyen de remboursement Jan.10 – Oct.10 <sup>(1)</sup>	Taux de croissance PCAP-CJO Jan.10 – Oct.10		Taux de croissance ACM-CJO - Oct. 09 – Oct.10	
			Montant remboursable	Montant remboursé	Montant remboursable	Montant remboursé
<b>Soins de ville (hors IJ)</b>		<b>78,3%</b>	<b>1,4%</b>	<b>2,0%</b>	<b>1,8%</b>	<b>2,5%</b>
<b>dont</b>	<b>Honoraires médicaux et dentaires</b>	78,0%	0,6%	1,3%	1,2%	1,7%
	<b>Prescriptions</b>	77,4%	1,5%	2,1%	1,8%	2,5%
	<b>Autres prestations <sup>(2)</sup></b>	91,7%	4,8%	5,2%	5,5%	6,1%

RSI/DMR/DEP/SEP - Etat 601 (1) Montant remboursé / Montant remboursable. (2) dont transports et cures. Les montants remboursables correspondent aux dépenses de l'assuré susceptibles d'être remboursées par le régime d'assurance maladie. Ils excluent les dépenses engagées par l'assuré qui ne peuvent être prises en charge par le régime (ex : dépassements d'honoraires). Les montants remboursés dépendent du taux de prise en charge de ces dépenses remboursables.

## Les prestations servies par les régimes d'assurance vieillesse

Les prestations servies durant les dix premiers mois de l'année au titre des droits directs du régime de base sont en hausse pour les artisans (+3,6%) et pour les commerçants (+3,0%) entre 2009 et 2010.

La démographie des retraités est le principal moteur de croissance des prestations (+2,4% pour les artisans et +2,3% pour les commerçants au 31/10/2010 – Cf p.3).

La revalorisation des pensions explique aussi en partie cette croissance. Au 1<sup>er</sup> avril 2010, elle s'est élevée à +0,9%.

La pension moyenne est un contributeur positif à la croissance des prestations pour les artisans, quand elle tire vers le bas les masses de pensions servies aux commerçants.

**Tableau 7 : les prestations servies par les régimes de base en 2009 et 2010**

Millions d'euros	Année 2009	Evolution 2009/2008	Janv. à oct. 2010	Evolution 2010/2009
<b>Artisans</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>2 982</b>	<b>3,7%</b>	<b>2 562</b>	<b>3,3%</b>
dont pensions contributives de droit direct	2 387	4,4%	2 056	3,6%
dont pensions contributives de réversion	434	1,8%	366	1,3%
<b>Commerçants</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>3 533</b>	<b>2,5%</b>	<b>3 013</b>	<b>2,5%</b>
dont pensions contributives de droit direct	2 677	3,4%	2 292	3,0%
dont pensions normales avant 60 ans	54	-14,4%	33	-27,9%
dont pensions normales après 60 ans	2210	4,3%	1911	4,1%
dont pensions contributives de réversion	583	0,4%	486	0,2%

**Tableau 8 : les prestations servies par les régimes complémentaires en 2009 et 2010**

Millions d'euros	Année 2009	Evolution 2009/2008	Janv. à oct. 2010	Evolution 2010/2009
<b>Artisans</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>864</b>	<b>6,8%</b>	<b>769</b>	<b>7,5%</b>
dont pensions contributives de droit direct	753	6,8%	671	7,8%
dont pensions contributives de réversion	112	8,0%	98	7,0%
<b>Commerçants</b>				
<b>Prestations légales</b>	<b>437</b>	<b>7,2%</b>	<b>385</b>	<b>6,3%</b>
dont pensions contributives de droit direct	360	6,8%	316	6,0%
dont pensions contributives de réversion	77	9,5%	69	7,7%

**Tableau 9 : les prestations servies par les régimes invalidité-décès en 2009 et 2010**

Millions d'euros	Année 2009	Evolution 2009/2008	Janv. à oct. 2010	Evolution 2010/2009
<b>Artisans</b>	<b>132</b>	<b>3,2%</b>	<b>113</b>	<b>4,5%</b>
<b>Commerçants</b>	<b>82</b>	<b>7,1%</b>	<b>69</b>	<b>3,9%</b>

Sources : RSI / DCF. France entière. Evolutions PCAP : Période comparée à l'année précédente. Outre les pensions contributives dont le détail est retracé ici, les prestations légales des régimes de base comprennent des allocations et des majorations.

## LE RECOUVREMENT

### Les cotisations des artisans et des commerçants

A fin septembre 2010, le taux global de restes à recouvrer s'élève à 17,8%, soit une hausse de 3,1 points par rapport à fin septembre 2009 (14,7%).

Cette détérioration du taux de restes à recouvrer s'explique en grande partie par un appel de régularisations –au mois d'août et de septembre- pour les comptes radiés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ces régularisations ont pour conséquence d'augmenter les émissions de cotisations calculées hors et sur taxations d'office. L'impact est significatif tant sur les cotisants trimestriels que mensuels mais devrait se résorber au fil des mois.

La situation des cotisants trimestriels se dégrade (+2,4 points par rapport à l'an dernier). Le passage de la troisième échéance explique une partie de l'augmentation du taux de restes à recouvrer pour le mois de septembre. La part importante de taxations d'office (56% des restes à recouvrer) des cotisants

trimestriels est également un facteur de détérioration du taux de restes à recouvrer. Ces taxations d'office majorent le taux de restes à recouvrer global de plus de 8 points.

Après le passage des neuf premières échéances de 2010, la situation des cotisants mensuels est moins bonne qu'en 2009, mais du même ordre de grandeur : le taux de RAR augmente de 0,9 point à fin septembre 2010 par rapport à fin septembre 2009.

Hors taxations d'office (TO), le taux de restes à recouvrer s'élève à 10,2% à fin septembre 2010, soit une hausse de 2,2 points par rapport à fin septembre 2009 (8%). L'écart enregistré sur les taux de restes à recouvrer hors TO est certainement imputable à la régularisation des comptes radiés qui n'avait pas eu lieu en 2009.

**Tableau 10 : Taux de restes à recouvrer selon qu'ils excluent ou pas les taxations d'office et selon la périodicité d'échéance, au 30/09/2010.**

Taux de restes à recouvrer	HORS TO		Y.C. TO	
	sept-09	sept -10	sept -09	sept -10
Mensuels	4,3%	5,1%	5,9%	6,8%
Trimestriels	22,4%	25,9%	41,5%	43,9%
<b>TOTAL</b>	<b>8,0%</b>	<b>10,2%</b>	<b>14,7%</b>	<b>17,8%</b>

Source : ACOSS. Hors accessoires (majorations et pénalités de retard) - hors procédures collectives - hors 200864 (régularisation 2008 des cotisations trimestrielles au titre de la CSG-AF).

### Les cotisations des professions libérales

A fin septembre 2010, le taux de recouvrement annuel hors majorations est légèrement inférieur (de 0,3 point) à celui qui prévalait un an avant. Les émissions de cotisations sont en hausse de 3,5% par rapport aux cotisations émises en 2009.

Pour les professions libérales implantées en Ile-de-France, le taux de recouvrement est légèrement meilleur que l'an passé (+0,5 point) tandis que la province enregistre une baisse de 0,7 point.

**Tableau 11 : Situation du recouvrement sur la branche maladie des professions libérales au 30/09/2010**

Montants en millions d'euros	30 septembre 2009			30 septembre 2010		
	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement	Emissions annuelles	Encaissements	Taux de recouvrement
PL Ile de France	319	250	78,4%	332	262	78,9%
PL Province	694	563	81,1%	716	575	80,4%
<b>TOTAL</b>	<b>1013</b>	<b>813</b>	<b>80,2%</b>	<b>1048</b>	<b>837</b>	<b>79,9%</b>

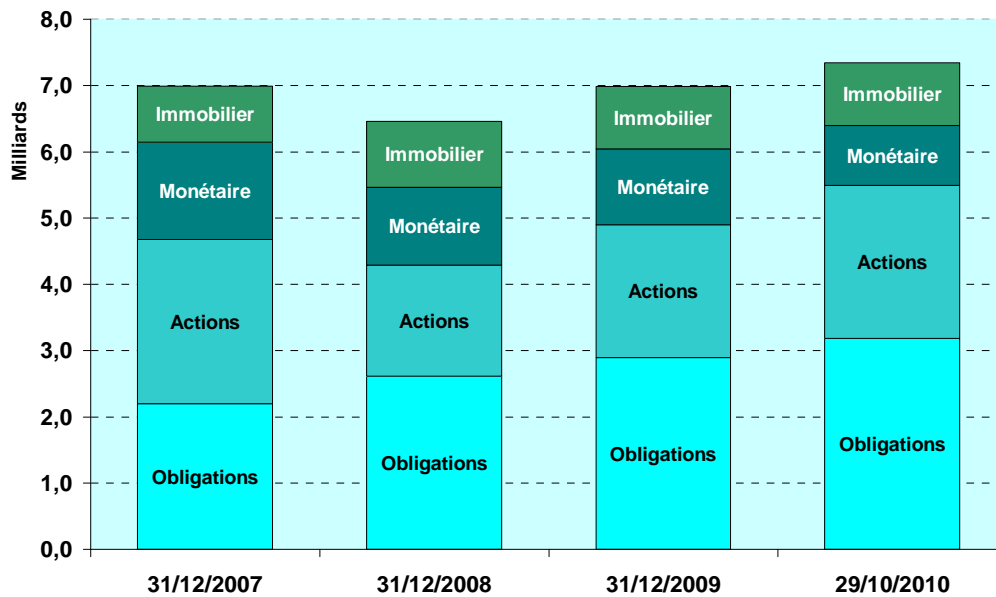
Source : RSI/DCF/Comptabilité - champ : ensemble des professionnels libéraux actifs, hors DOM. N.B. Le taux de recouvrement calculé ici porte sur les cotisations émises pour l'ensemble de l'année, alors que, pour les cotisations recouvrées par les URSSAF, les restes à recouvrer sont appréciés en fonction des seules cotisations exigibles à cette date de l'année.

**LES ACTIFS DES REGIMES**

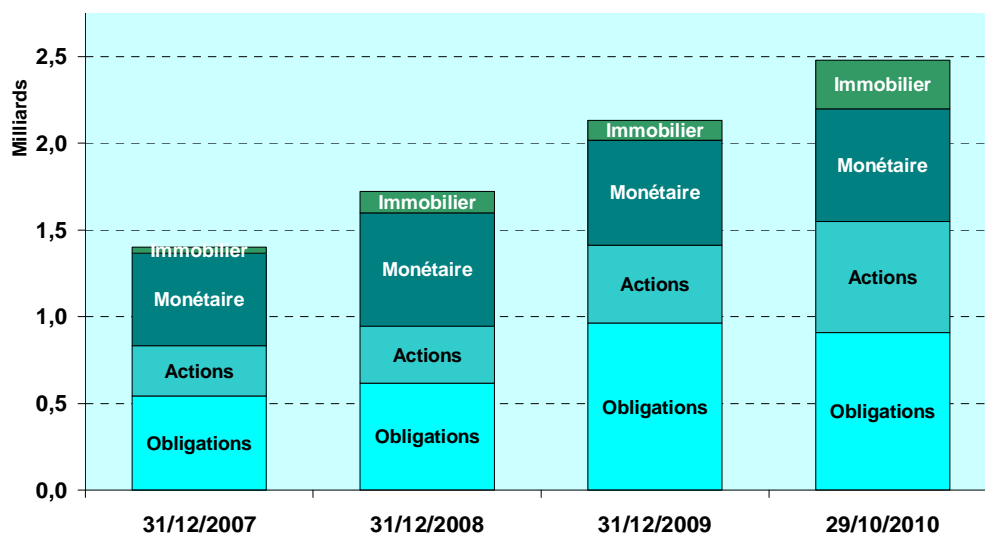
Les actifs des deux régimes complémentaires vieillesse s'élèvent au 29 octobre 2010 à 7.341 M€ pour les artisans et à 2.478 M€ pour les commerçants. Ces montants correspondent aux actifs totaux des deux régimes (fonds de roulement inclus)

et tiennent compte de la valeur vénale du patrimoine immobilier au 31 décembre 2009. A la même date, les actifs des régimes invalidité et décès s'élèvent respectivement à 564 M€ pour les artisans et à 409 M€ pour les commerçants.

**Graphique 2 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des artisans**



**Graphique 3 : évolution des actifs du régime complémentaire vieillesse des commerçants**



Source : RSI / DMR / Gestion financière des actifs du RSI.

Directeur de la publication : Dominique Liger – Coordination éditoriale : Direction du Management des Ressources – Direction des Etudes et des Placements – Statistiques et Etudes Prospectives – Rédacteur : Johann Proust ([johann.proust@le-rsi.fr](mailto:johann.proust@le-rsi.fr))  
 Contact : Valérie Perrin ([valerie.perrin@le-rsi.fr](mailto:valerie.perrin@le-rsi.fr)).

Caisse nationale RSI – 260-264 avenue du Président Wilson – 93457 La Plaine Saint-Denis Cedex

Cette publication, dont la numérotation est chronologique, comprend trois séries : les bilans annuels (bleus), les tableaux de bord financiers (verts) et les zooms (orange). Ces trois séries sont disponibles sur notre site Internet : [www.le-rsi.fr](http://www.le-rsi.fr) dans la rubrique Publications / Etudes / Etudes statistiques, financières et actuarielles